

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Etape préalable au vote du budget, première étape du cycle budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un document de référence pour le conseil municipal. Son contenu a été précisé et enrichi par les informations connues à ce jour concernant la loi de finances 2026, en lien avec les objectifs de limitation de la dépense fixés aux collectivités locales pour contribuer au redressement des finances nationales. Il permet d'éclairer le débat démocratique entre les élus sur les grands axes du budget, notamment en matière d'orientation sur les recettes, les dépenses et l'endettement de la collectivité.

1. Environnement macro-économique

Le projet de Loi de finances pour 2026, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2025 se base sur les éléments de conjoncture suivants :

- Croissance économique : Prévision de +1,0 % en 2026, dans un contexte de ralentissement économique global.
- Inflation : Stabilisation prévue autour de 1,1 %, après les pics récents.
- Déficit public : Objectif de réduction à 4,7 % du PIB en 2026, avec un retour sous les 3 % d'ici 2029.
- Dette publique : Stabilisation à 117,9 % du PIB en 2026, avec une trajectoire de réduction progressive.
- Chômage et emploi : Maintien d'un taux de chômage autour de 7,5 %, grâce à des politiques de soutien à l'emploi et à une stabilité de l'emploi salarié marchand non agricole.
- Demande interne et investissement : Reprise de la consommation des ménages (+0,9 %) et des investissements privés, notamment dans la construction et la transition écologique et numérique.

Les principales propositions impactant les collectivités locales concernent :

- Dotations et financements :
 - Reconduction du montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025.
 - Augmentation de 290 M€ des dotations de péréquation pour les communes, avec +140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et +150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
 - Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) pour simplifier et mieux répartir les aides aux collectivités rurales et urbaines.
- Réformes fiscales :
 - Révision des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation, avec des mécanismes de lissage pour éviter des variations brutales.
 - Suppression progressive de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'ici
 2028, avec compensation partielle pour les collectivités.
- Soutien aux territoires ultramarins :
 - o Augmentation des dotations spécifiques pour les collectivités ultramarines, notamment pour les infrastructures et les politiques sociales.
 - o Intégration des collectivités ultramarines dans la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités (DSEC).
- Transition écologique :
 - Création d'un Fonds d'Accélération de la Transition Écologique dans les Territoires (650 M€).

- Soutien accru aux projets locaux liés à la transition énergétique, à la mobilité durable et à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Dispositifs de péréquation :
 - Renouvellement du Fonds de sauvegarde pour les départements, avec un montant porté à 300 M€.
 - o Contribution exceptionnelle des collectivités locales à hauteur de 2 Md€ en 2026, avec un reversement étalé sur 5 ans.
- Quartiers prioritaires :
 - o Renforcement des dispositifs fiscaux et des aides en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Le projet de Loi de Finances 2026

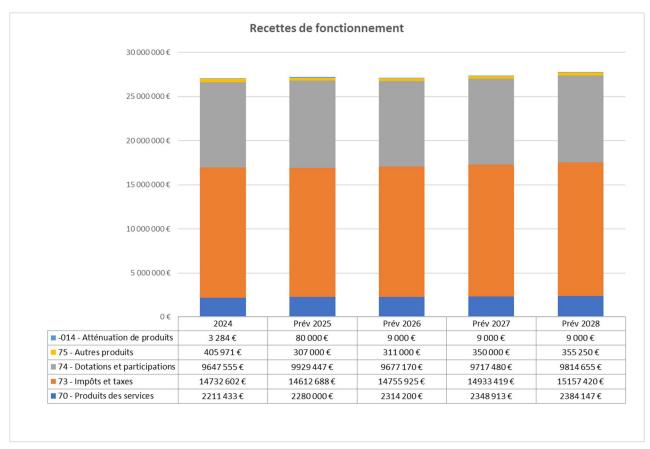
Le projet de loi de finances (PLF) 2026, présenté par le Gouvernement dans un contexte marqué par une nécessité de consolidation budgétaire, s'inscrit dans un effort national de réduction du déficit public. Avec un objectif de ramener ce déficit à 4 ,7 % du PIB d'ici la fin de l'année 2026, le PLF propose un effort de 30 milliards d'euros, dont 4,6 milliards ciblés spécifiquement sur les collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales, en tant qu'acteurs essentiels du service public local, se trouvent au cœur des réformes structurelles prévues par le PLF 2026. Les implications de ces ajustements budgétaires sur les territoires locaux, tant en termes de gestion des agents que d'investissement, appellent à une réflexion approfondie sur les capacités d'adaptation des collectivités aux nouvelles contraintes économiques.

3. Les recettes de fonctionnement

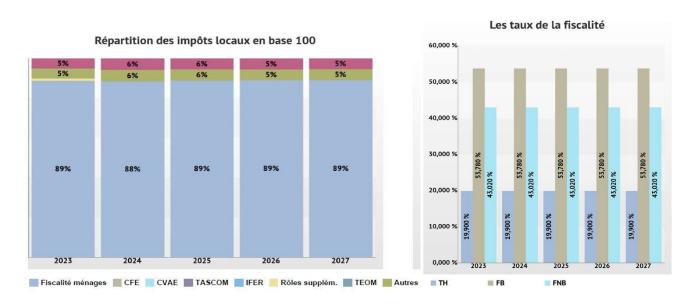
ANNEE	2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027	Prév 2028
Produits de fonctionnement courant	26 994 277 €	27 049 135 €	27 049 295 €	27 340 812 €	27 702 472 €
70 - Produits des services	2 211 433 €	2 280 000 €	2 314 200 €	2 348 913 €	2 384 147 €
73 - Impôts et taxes	14 732 602 €	14 612 688 €	14 755 925 €	14 933 419 €	15 157 420 €
74 - Dotations et participations	9 647 555 €	9 929 447 €	9 677 170 €	9 717 480 €	9 814 655 €
75 - Autres produits	405 971 €	307 000 €	311 000 €	350 000 €	355 250 €
-014 - Atténuation de produits	3 284 €	80 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €

Les produits de fonctionnement courant devraient être stables, compte tenu des informations connues à ce jour concernant les dotations et les décisions en matière fiscale.



La fiscalité directe locale

Les orientations budgétaires proposées sont basées sur une stabilité des taux d'imposition locaux.



Le produit de la fiscalité directe locale est estimé en fonction des bases de l'année précédente ajustées des hypothèses indiquées dans le Projet de Loi de Finances 2026.

	2024	2025	2026	2027
Taxe d'ha	bitation			
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	4 018 009	3 048 000	3 093 720	3 093 720
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	19,9000%	19,9000%	19,9000%	19,9000%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	799 584	606 552	615 650	615 650
Taxe sur le fo	oncier bâti		·	
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	19 737 185	19 998 000	20 173 982	20 416 070
Taux taxe foncière sur le bâti	53,7800%	53,7800%	53,7800%	53,7800%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	10 614 658	10 754 924	10 849 568	10 979 763
Taxe sur le fon	cier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	22 863	23 400	23 868	24 226
Taux taxe foncière sur le non bâti	43,0200%	43,0200%	43,0200%	43,0200%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	9 836	10 067	10 268	10 422
Effet du Coefficient correcteur	1 721 867	1 746 254	1 761 639	1 782 784
Produit des taxes directes (73111)	13 145 945	13 117 797	13 237 125	13 388 619
Rôles supplémentaires	30 000	0	30 000	30 000
Produit des contributions directes	13 175 945	13 117 797	13 267 125	13 418 619

La fiscalité indirecte

Les droits de mutation avaient enregistré une hausse en 2024.

Les attributions de compensation devraient être stables. La DSC et le FPIC sont en baisse en 2025, il est proposé de prévoir une stabilité pour les exercices suivants.

	2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027
Attributions de compensation	283 818	283 800	283 800	283 800
Dotations de solidarité complémentaire	350 752	342 000	340 000	340 000
FPIC	274 592	254 091	250 000	250 000
Autres recettes fiscales(droits mutation, TCCFE, droits de place)	647 495	615 000	615 000	615 000

Les Dotations

Compte tenu des annonces du gouvernement, il est proposé d'ajuster les montants pour l'année 2026 ainsi :

	2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027
Dotations et participations (74)	9 647 555	9 929 447	9 677 170	9 717 480
DF	4 349 444	4 318 663	4 319 000	4 319 000
DSR-DSU	3 275 956	3 444 450	3 478 900	3 513 700
DNP	87 002	79 864	79 800	79 800
FCTVA sur fonctionnement	62 551	60 000	60 000	60 000
Autres dotations (CAF, ANS)	1 513 724	1 664 470	1 379 470	1 379 470
Allocations compensatrices	358 878	362 000	360 000	365 510

La loi de finances 2025 a impacté la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et ses composantes de manière inégale :

- La dotation forfaitaire (DF) a diminué de 0,7% (4 318 663 €)
- La Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR fraction BC) ont augmenté de 5%

- La Dotation Nationale de péréquation (DNP) a diminué de 8,2%

Il est proposé de reconduire une évolution différenciée des composantes de la DGF en 2026 et 2027 tout en restant prudent : augmentation de la DSU et de la DSR de 1%, stabilité pour la DNP.

4. Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courant devraient être quasiment stables (+0.9%), ce qui, compte tenu de l'inflation prévue, représente une optimisation notamment en matière d'achats, de consommation de fluides, de subventions.

Les charges de personnel devraient augmenter de 1,5% environ.

ANNEE	2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027	Prév 2028
Charges de fonctionnement courant	24 357 136 €	24 399 000 €	24 627 464 €	24 834 524 €	25 193 625 €
011 - Charges à caractère général	7 971 468 €	7 850 000 €	7 850 000 €	7 850 000 €	7 967 750 €
012 - Charges de personnel	13 102 153 €	13 600 000 €	13 804 000 €	14 011 060 €	14 221 226 €
65 - Autres charges de gestion	3 419 544 €	3 094 000 €	3 118 464 €	3 118 464 €	3 149 649 €
-013 - Atténuation de charges	136 029 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €

Concernant les subventions, il est proposé de prévoir :

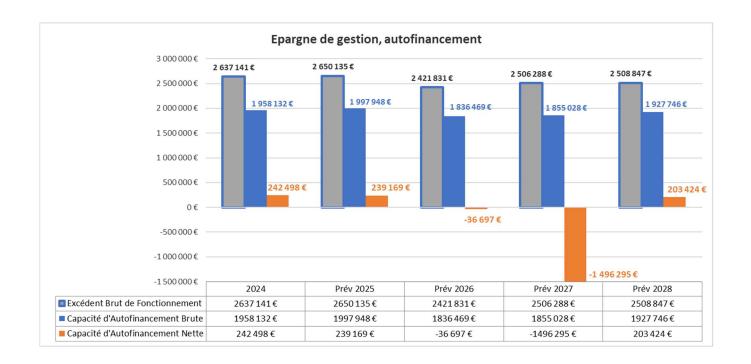
- une augmentation de 1,5% de la subvention accordée au CCAS en 2026 soit un montant de 550 000 €, puis 1,8% en 2027 soit un montant de 560 000 €
- une stabilité de l'enveloppe accordée aux associations à hauteur de 720 000 €

5. La CAF brute et la CAF nette

L'excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion) devrait diminuer en 2026 et atteindre 2 421 831 € puis connaitra à nouveau une hausse. La baisse de la CAF nette en 2025 trouve son origine dans une diminution des recettes de fonctionnement : à ce stade, il s'agit d'une prévision prudentielle qui tient compte des informations connues à ce jour, notamment sur les droits de mutation et les autres produits.

En 2026, la baisse de la CAF nette se poursuit compte tenu des emprunts nécessaires à la construction du pôle éducatif et de l'antenne de médecine intégrative.

La CAF nette 2027 serait négative de 1 496 295 € en raison du remboursement de l'emprunt court terme mobilisé pour l'aménagement de l'antenne de médecine intégrative ; toutefois la prospective laisse apparaître une compensation d'au moins 1 500 000 €, basée sur les subventions institutionnelles identifiées et connues à ce jour.



6. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette d'une part et les dépenses inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement d'autre part.

Le projet le plus important concerne la construction du pôle éducatif dans le quartier de la Chaussée (école, crèche et centre de loisirs), quartier prioritaire de la ville.

Par ailleurs, concernant le projet d'installation d'un centre de médecine intégrative, le montage envisagé consiste à acquérir, aménager et construire les locaux. Les locaux seront ensuite loués au profit d'une association loi 1901 en contrepartie d'une redevance couvrant le reste à charge pour la ville, à savoir le solde non couvert par l'ensemble des subventions qui auront été finalement reçues.

	Rétrospective	Prospective			
	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'équipement PPI	1 731 812,00 €	2 870 000,00 €	7 234 800,00 €	4 931 600,00 €	1 200 000,00 €
Autres investissements hors PPI	814 336,00 €	2 000 000,00 €	1 150 000,00 €	1 000 000,00 €	900 000,00 €
Remboursement du capital de la dette	1 715 634,00 €	1 758 779,00 €	1 873 166,00 €	3 351 323,00 €	1 724 322,00 €
Autres immobilisations financières	- €	495 919,00 €	400 000,00€	250 000,00 €	200 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	1 469 416,00 €	- €	- €	- €	- €
			-		
Total des dépenses réelles d'investissement	5 731 198,00 €	7 124 698,00 €	10 657 966,00 €	9 532 923,00 €	4 024 322,00 €

Plan pluriannuel d'investissement

			Dépenses		
Libellé	СР	СР	СР	СР	СР
Libelle	2024	2025	2026	2027	2028
2023-001 : Maîtrise d'oeuvre pôle enfance	·				
MOE pôle enfance	434 400 €	100 000 €	214 800 €	231 600 €	- €
Total affecté sur AP	434 400 €	100 000 €	214 800 €	231 600 €	0€
2024-001 : Travaux pôle enfance					
Travaux pôle enfance	0 €	450 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €	0€
Total affecté sur AP	0€	450 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €	0€
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES					
Acquisition véhicules	- €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Aménagement d'un terrain de rugby	50 000 €	50 000 €	-€	- €	- €
Club-house	320 000 €	- €	- €	- €	- €
Construction cityparc	50 000 €	50 000 €	- €	- €	- €
Construction d'une plateforme de compostage des DV	- €	160 000 €	- €	- €	- €
Cour d'école Jean Moulin et Pasteur	- €	110 000 €	- €	- €	- €
Création skatepark	460 000 €	- €	- €	- €	- €
Logiciel Enfance	- €	20 000 €	- €	- €	- €
Logiciel gestion ACTES	- €	15 000 €	- €	- €	- €
Pont du Chinchon	55 000 €	650 000 €	- €	- €	- €
Travaux Albert Thierry toilettes	65 000 €	65 000 €	- €	- €	- €
Travaux Belles Manières République	67 000 €	- €	- €	- €	- €
Travaux Génébrier sanitaires	59 412 €	- €	- €	- €	- €
Travaux Liaison piétonne Dorée Pêcherie	71 000 €	- €	- €	- €	- €
Rue Leclerc - Aménagement d'espaces publics	- €	- €	- €	- €	1 000 000 €
Institut médecine intégrative	- €	- €	2 300 000 €	- €	- €
Salle des 4 saisons	- €	1 000 000 €	20 000 €	- €	- €
Travaux réhabilitation ouvrages d'art	100 000 €	- €	- €	- €	- €
Total des opérations non affectées	1 297 412 €	2 320 000 €	2 520 000 €	200 000 €	1 200 000 €
Total AP & échéancier	434 400 €	550 000 €	4 714 800 €	4 731 600 €	0€
Total affectation & échéancier	1 731 812 €	2 870 000 €	7 234 800 €	4 931 600 €	1 200 000 €

7. <u>Les recettes d'investissement</u>

Recettes prévisionnelles permettant de financer le PPI, hors emprunt nouveau : Les subventions prévues correspondent aux subventions d'investissement qui sont, ou pourront être, obtenues pour financer les investissements prévus au PPI (DSIL, DETR, CAF, Région, Département...)

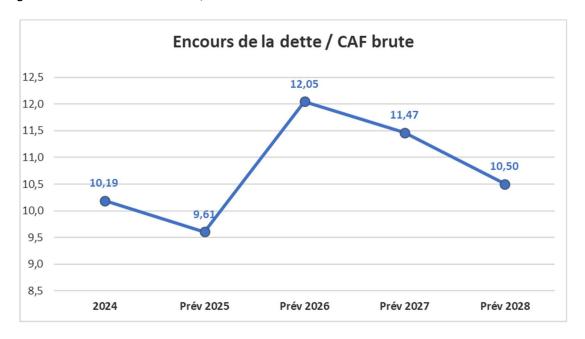
			Subventions		
	СР	СР	СР	СР	СР
Libellé	2024	2025	2026	2027	2028
2023-001 : Maîtrise d'oeuvre pôle enfance					
MOE pôle enfance	-€	- €	- €	- €	- €
Total affecté sur AP	0€	0€	0€	0€	0€
2024 004 - Transau					
2024-001 : Travaux pôle enfance		350 000 €	2 000 000 €	1 600 000 €	- €
Travaux pôle enfance	- €	i			
Total affecté sur AP	0€	350 000 €	2 000 000 €	1 600 000 €	0€
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES					
Acquisition véhicules	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Aménagement d'un terrain de rugby	100 000 €	- €	- €	- €	- €
Club-house	174 340 €	- €	- €	- €	- €
Construction cityparc	- €	30 000 €	30 000 €	- €	- €
Construction d'une plateforme de compostage des DV	- €	113 000 €	- €	- €	- €
Cour d'école Jean Moulin et Pasteur	- €	80 000 €	- €	- €	- €
Création skatepark	295 062 €	- €	- €	- €	- €
Logiciel Enfance	- €	- €	- €	- €	- €
Logiciel gestion ACTES	- €	- €	- €	- €	- €
Pont du Chinchon	- €	464 000 €	- €	- €	- €
Travaux Albert Thierry toilettes	- €	- €	- €	- €	- €
Travaux Belles Manières République	- €	- €	- €	- €	- €
Travaux Génébrier sanitaires	- €	20 794 €	- €	- €	- €
Travaux Liaison piétonne Dorée Pêcherie	- €	- €	- €	- €	- €
Rue Leclerc - Aménagement d'espaces publics	- €	200 000 €	300 000 €	- €	300 000 €
Institut médecine intégrative	- €	- €	- €	1 500 000 €	- €
Salle des 4 saisons	- €	150 000 €	- €	- €	- €
Travaux réhabilitation ouvrages d'art	65 000 €	- €	- €	- €	- €
Total des opérations non affectées	634 402 €	1 087 794 €	360 000 €	1 530 000 €	330 000 €
Total AP & échéancier	0€	350 000 €	2 000 000 €	1 600 000 €	0€
Total affectation & échéancier	634 402 €	1 437 794 €	2 360 000 €	3 130 000 €	330 000 €

Les données relatives à la dette

Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement se définit comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute, exprimé en nombre d'années.

Compte tenu des investissements structurants prévus en 2026, le ratio de désendettement augmente. Il se rétablirait à 10,5 dès 2028.



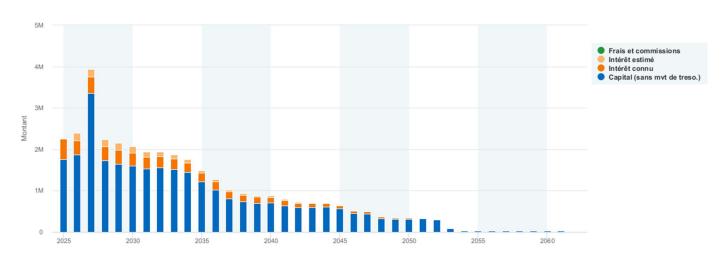
Synthèse de la dette

Profil d'extinction de la dette

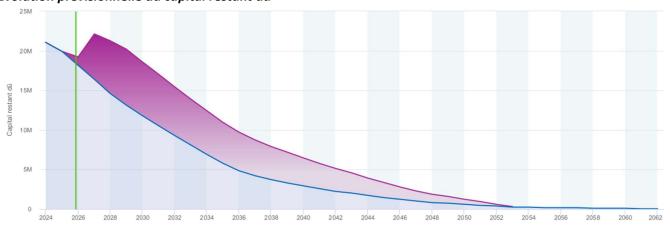
Simulation de 4 nouveaux emprunts :

- Un emprunt de 1 000 000 € en 2025 (prévu au budget)
- Pôle éducatif : un emprunt avec une phase de mobilisation des fonds sur 2 ans (2 500 000 € en 2026 et 2 500 000 € en 2027). Durant la phase de mobilisation, seuls les intérêts sont dûs en fonction des levées de fonds. Le capital commence à être remboursé à partir de 2028
- Institut de médecine intégrative : un emprunt de 2 300 000 € en 2026. 800 000 € couvert par une redevance sur bail emphytéotique (20 ans), et 1 500 000 €, a minima, qui pourraient être remboursés par des subventions
- Un emprunt de 700 000 € en 2027

Echéances prévisionnelles par exercice



Evolution prévisionnelle du capital restant dû



Date	Capital restant dû
31/12/2023	21 051 142,82€
31/12/2024	19 954 851,15€
31/12/2025	19 196 071,88€
31/12/2026	22 122 905,89€
31/12/2027	21 271 582,68€
31/12/2028	20 247 260,90€
31/12/2029	18 603 997,24€

31/12/2030	17 009 335,78€
31/12/2031	15 484 278,01€
31/12/2032	13 926 165,21€
31/12/2033	12 404 611,16€
31/12/2034	10 960 456,82€
31/12/2035	9 739 785,97€
31/12/2036	8 713 737,07€
31/12/2037	7 913 160,32€

Les autres recettes d'investissement

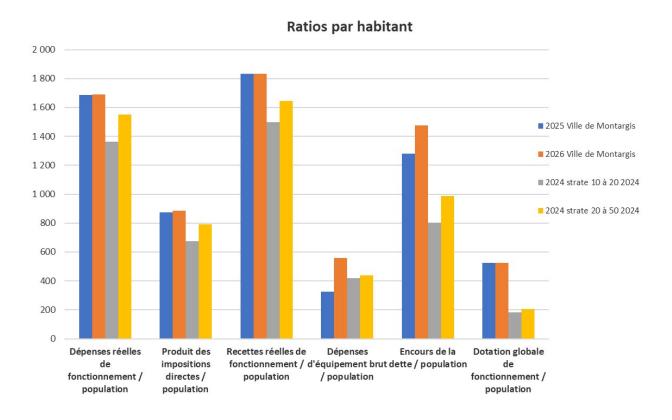
	Prospective				
	2025	2026	2027	2028	
FCTVA	340 000	639 100	1 100 354	973 020	
Taxe d'aménagement	10 000	10 000	10 000	10 000	
Subventions d'investissement reçues	1 868 228	2 560 000	3 330 000	530 000	
Subventions PPI	1 437 794	2 360 000	3 130 000	330 000	
Produit des amendes	430 434	200 000	200 000	200 000	
Dotations aux amortissements	585 000	595 000	703 000	703 000	

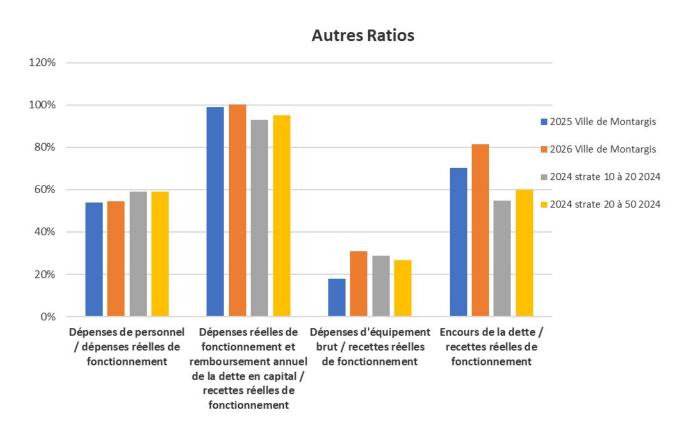
9. <u>Évolution des ratios</u>

Ratios	2025	2026
Ratios	Ville de Montargis	Ville de Montargis
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 685	1 691
Produit des impositions directes / population	875	884
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 832	1 832
Dépenses d'équipement brut / population	325	559
Encours de la dette / population	1 280	1 475
Dotation globale de fonctionnement / population	523	525
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53,81%	54,42%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99,12%	100,14%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,86%	30,82%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	70,38%	81,32%

Les investissements structurants prévus en 2026 impactent les ratios.

Les dépenses de fonctionnement par habitant traduisent un niveau élevé de services aux habitants en raison des besoins du territoire en matière d'éducation, de santé, de culture, de sport, de vie associative et de sécurité publique.





10. Données relatives au personnel

Evolution des dépenses prévisionnelles et des rémunérations

L'évolution des dépenses de personnel dépend d'une part des impacts des réformes touchant au personnel des collectivités et d'autre part de la politique en matière de ressources humaines. Ces choix sont effectués selon les besoins exprimés par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La masse salariale est couverte par l'évolution dynamique des bases fiscales. Il est prévu de maintenir une progression de +1,5% sur les dépenses de personnel.

Avantages en nature

Repas des agents pour trois services : foyer E. Cousin, surveillance de cantines et restaurant scolaire

<u>Temps de travail</u> sur la base de 35 h : 37 h avec compensation RTT + agents soumis à différents cycles de travail ou annualisés.

	2023	2024	2025
Salaires bruts + charges patronales	12 927 439,02 €	13 043 569,72 €	13 594 110,84 €
dont NBI	44 564,24 €	55 999,76 €	61 605,96 €
dont RI	715 160,58 €	758 183,09 €	927 203,00 €
dont heures supplémentaires	52 091,74 €	78 072,88 €	73 653,83 €
Nombre d'heures supplémentaires	2 515	3 654	3 398

La progression NBI entre 2024 et 2025 concerne la police municipale.

La progression RI entre 2024 et 2025 s'explique pour 64% par :

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale à compter du 01/01/2025
- Une hausse (« bonus attractivité ») pour le personnel des 2 crèches

	TITU / STAG	Cont. D. Public	Cont. Aidés	Apprenti	TOTAL AGENTS	TOTAL AGENTS EN ETP
2023 (décembre)	225	102	4	7	338	299,58
2024 (décembre)	232	118	5	7	362	310,48
2025 (octobre)	225	134	0	7	366	308,84